



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur David CLARINVAL, Ministre des Indépendants,
concernant les difficultés des PME industrielles aéronautiques
- déposée le 9 février 2021 -**

Monsieur le Ministre,

Je me permets de revenir sur les difficultés que rencontrent les nombreuses petites PME industrielles aéronautiques à cause de la crise sanitaire.

Bien que, comme vous me l'aviez décrit à l'occasion de ma dernière question à ce sujet, des aides ont été prises surtout pour des grandes sociétés de l'aéronautique, les entreprises sous-traitantes sont pourtant aujourd'hui à bout du souffle. Elles se trouvent à la fin de la chaîne d'approvisionnement et ne peuvent pas profiter immédiatement des aides attribuées du fédéral et de la région wallonne pour promouvoir la recherche. Sans de nouvelles mesures fortes, beaucoup d'entre elles ne pourront plus longtemps assurer leurs survies. Et sans ces sous-traitants, les grandes entreprises telles que Safran, Sonaca et Thales ne pourront également pas se redresser.

Rien que dans ma région, ce sont bien plus que 300 emplois sont directement menacés en raison du manque de commandes. Le temps presse pour éviter le pire scénario.

Monsieur le Ministre, mes questions sont donc les suivantes :

- Avez-vous déjà cherché le dialogue avec les petites PME du secteur en question ?
- De nouvelles mesures à destination des petites entreprises du secteur aéronautique peuvent-elles être envisagées ?
- Quid des mesures déjà en cours ? Seront-elles encore prolongées au-delà de fin mars ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Réponse du ministre :

Je peux pour partie me référer à la réponse que j'ai déjà formulée le 15 décembre dernier.

Le Conseil des ministres du 26 février dernier a annoncé qu'il prolongeait et complétait les mesures d'aide pour les secteurs impactés par les mesures sanitaires jusqu'à la fin du mois de juin, ce qui se traduit par un apport supplémentaire total de deux milliards d'euros. Il s'agit notamment de prolonger le report de paiement, d'harmoniser le chômage temporaire et de continuer d'octroyer le nouveau double droit passerelle aux travailleurs indépendants forcés d'interrompre leur activité.

En plus des mesures annoncées en novembre, dont le secteur aéronautique fait usage, le chômage temporaire pour cas de force majeure et la prolongation des moratoires sur les crédits (conformément à l'accord entre le ministre des Finances et le secteur financier) j'épinglerai quelques mesures de soutien supplémentaires pour les entreprises :

1) Réduction des impôts pour les investissements dans les PME (tax shelter)

Pour renforcer les ressources propres des entreprises, il a été décidé de réactiver le tax shelter pour les PME touchées (perte de chiffre d'affaires supérieure à 30 %) jusqu'au 31 août 2021.

2) Réduction des charges d'intérêt pour la TVA

Nous encourageons les entreprises à demander des plans individuels de remboursement de la TVA afin d'éviter un taux d'intérêt de 9,6 %. Le système actuel sera ainsi aligné sur celui des impôts directs.

3) Réduction des impôts pour les loyers annulés

Les propriétaires sont encouragés fiscalement à annuler en tout ou en partie le loyer, pour les mois de mars à mai, des bâtiments qu'ils louent dans les secteurs qui ont dû fermer. Le montant du loyer annulé pourra être pris en compte à hauteur de 30 % pour une réduction d'impôts.

4) Suppression régimes des avances 2021

Afin d'octroyer aux entreprises suffisamment de marge de manœuvre en termes de liquidités en 2021, les avances de décembre pour le précompte professionnel et la TVA seront imputés sur l'exercice suivant (01/2022).

5) Fonds de transformation fédéral

Le fonds de transformation fédéral représente 750 millions d'euros d'investissements dans l'économie belge. Le fonds se concentrera à la fois sur la reprise économique et la transition vers une économie durable. C'est la Société Fédérale de Participations et d'investissement (SFPI) qui gèrera le fonds de transformation.

Pour le surplus je vous renvoie aux compétences régionales en matière d'expansion et de soutien économique.